

Accueil des personnes en situation d'handicap



À SAVOIR

L'objectif étant de favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation. De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation.

DÉFINITION DU HANDICAP

L'article 2 de la loi du 11 février 2005 nous donne la définition suivante:

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'ACCÈS AUX LOCAUX

- Parking d'accès avec place handicapée
- Rampe d'accès
- Ascenseurs
- Toilettes adaptées aux personnes en situation d'handicap

VÉRIFIER L'ADÉQUATION HANDICAP/FORMATION

- Au cours du premier contact, le handicap ne doit pas devenir le sujet de conversation principal. En effet, il n'est pas nécessaire de connaître tous les détails relatifs à la situation personnelle du candidat mais il est essentiel de pouvoir mesurer l'adéquation entre la formation et le handicap.

Une bonne connaissance des conditions d'exercice du métier va permettre de cibler les questions relatives aux contraintes de la personne handicapée (ses contre-indications médicales).

ANTICIPER LES AMÉNAGEMENTS/COMPENSATION

Anticiper les aménagements ainsi que les compensations à mettre en oeuvre permettra de sécuriser le parcours formation. Ceci se fait via un échange en amont de l'inscription à la formation.

ENGAGEMENT D'AFMS

AFMS s'engage à accueillir le public concerné par la situation du handicap.

Nous mettons en oeuvre toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap.

LES DIFFÉRENTS HANDICAPS

POUR MIEUX ACCUEILLIR

Déficience motrice : atteinte de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir.

- Cette capacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation.

Les incidences potentielles en formation:

Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.

- Environnement de formation
- Intégration au collectif
- Fatigabilité
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie



Déficience auditive : dégradation de l'audition entraînant une diminution ou une perte des capacités auditives

Cette déficience comporte plusieurs degrés :

- Déficience légère (perte de 20 à 40 décibels), les sons faibles ne sont plus perçus.
- Déficience moyenne (perte de 40 à 70 décibels) de nombreux sons de l'environnement sonore sont difficilement perçus.
- Déficience sévère (perte de 70 à 90 décibels) de nombreux sons de l'environnement ne sont plus perçus.
- Déficience auditive profonde (perte supérieure à 90 décibels) la totalité des sons de l'environnement sonore n'est plus perçue.

Les incidences potentielles en formation

- Environnement de formation
- Intégration au collectif
- Accessibilité à la communication sonore (téléphone, alarme, ...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle



Déficience visuelle : peut être de naissance ou acquise à la suite d'une maladie ou un traumatisme.

Diminution ou perte de la capacité visuelle après correction.

Il y a plusieurs degrés de déficience, de la mal voyance à la cécité totale, et plusieurs manières de mal voir (perte de la vision centrale, tâches noires, vision floue, forte sensibilité à la lumière, mauvaises appréciations des distances, des couleurs...).

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de formation
- Intégration au collectif
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle
- Exploitation et l'écriture de support papier
- Utilisation d'outils en tout ou en partie visuels (ordinateur, etc.)
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie



Maladie invalidante : maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives.

Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses :
déficience cardiaque, diabète, cancer, hépatite, asthme, épilepsie, SEP (Sclérose en plaques), allergie, VIH (Sida)....

Les incidences potentielles en formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents
- Etc.

